

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Un nouveau répertoire en ligne des locaux commerciaux et industriels à louer à La Pocatière et à Sainte-Anne-de-la-Pocatière

La Pocatière, le 18 janvier 2022 – Afin d’augmenter la visibilité et faciliter la recherche des locaux commerciaux et industriels à louer à La Pocatière et à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Développement économique La Pocatière a procédé à la réalisation d’un répertoire accessible en ligne regroupant les principales caractéristiques des locaux à louer dans le milieu pocatois.

Ce dernier peut être consulté à partir du site Internet de la Ville de La Pocatière : lapocatiere.ca/developpement-economique/locaux-commerciaux-et-industriels-a-louer/ ou en entrant l’adresse suivante dans le navigateur : localalouer.lapocatiere.ca/

Ce répertoire s’adresse non seulement aux propriétaires d’immeubles commerciaux ou industriels du milieu pocatois disposant d’espaces qu’ils souhaitent louer à des promoteurs à des fins d’opération d’une entreprise ou d’entreposage, mais également aux promoteurs à la recherche de tels locaux vacants à louer dans le milieu pocatois.

Développement économique La Pocatière invite les locateurs qui auraient un local disponible à la location dans le milieu pocatois à visiter le répertoire et y inscrire leur local s’il n’y figure pas déjà, à partir de la page d’accueil, en suivant le lien « Ajouter un local à louer » dans le bas. Un suivi est à assurer pour enlever l’offre une fois le local loué. Développement économique La Pocatière accompagnera au besoin les locateurs dans la mise en ligne de leurs offres.

La création artistique, la programmation du répertoire, ainsi que sa mise en ligne ont été assurées par Base132 de La Pocatière. Pour plus d’information, contactez Édith Dubé à Développement économique La Pocatière à administration@delp.ca ou par téléphone au 418 856-3701 poste 1.

-30-

Source : Joël Bourque, directeur
Développement économique La Pocatière
Téléphone : 418 856-3702
Courriel : direction@delp.ca